

**PROCÈS-VERBAL DE LA 150<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,  
TENUE LE MARDI 13 JUIN 2023 À 18 H À LA SALLE F-240**

<b>Présences</b>	:	Véronique Assor, Stéphane Jean-Bart, Geneviève Laporte, Valérie Leblanc, Caroline Otis, Éric Prévile, Johanne Prud'homme, Élane-Marie Rouleau, Sonia Théberge et Olivier Thibert
<b>Absences confirmées</b>	:	Adel Omar Dahmane, Joffrey Bouchard, Coralie Duque, Étienne Langlois et Esteben Harguindeguy
<b>Invitées</b>	:	Sonia Ducharme-Beausoleil, Pascale Dupaul et Mariève Fortin
<b>Présidence d'assemblée</b>	:	Stéphane Mercier
<b>Secrétaire d'assemblée</b>	:	Chantale Gagné

**150.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18h03.

**150.2 Adoption de l'ordre du jour**

***CECL230613-01***

*Sur proposition de madame Véronique Assor, dûment appuyée par madame Élane-Marie Rouleau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

Adoptée à l'unanimité.

150.1	Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum	<b>Pour</b>
150.2	Ordre du jour	Adoption
150.3	Procès-verbal du 16 mai 2023	Adoption
150.4	Suite du procès-verbal	
150.5	Parole à l'assemblée	
150.6	Budgets de fonctionnement 2023-2024 <i>Présenté par : Esther Fournier, directrice, Service des ressources financières et de la Formation continue</i>	Adoption
150.6.1	Budget 2023-2024 du collège constituant de L'Assomption	
150.6.2	Budget 2023-2024 du Cégep régional de Lanaudière	

150.7	Politique de gestion des risques Présenté par : Esther Fournier	Adoption
150.8	Devis d'autoévaluation – deuxième cycle de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité <i>Présenté par : Éric Francoeur, directeur adjoint au développement et aux partenariats interordres</i>	Présentation
150.9	Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française <i>Présenté par : Éric Francoeur</i>	Information
150.10	Bilan d'implantation du programme Techniques de services financiers et d'assurances <i>Présenté par : Pascale Dupaul, directrice adjointe, Service des programmes et du développement pédagogique</i>	Présentation
150.11	Grilles révisées de Sciences de la nature <i>Présenté par : Pascale Dupaul</i>	Adoption
150.12	Cahier de programme de Sciences de la nature <i>Présenté par : Pascale Dupaul</i>	Adoption
150.13	Cadre général pour l'élaboration du calendrier scolaire (amendé) <i>Présenté par : Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice adjointe, Service de l'organisation et du cheminement scolaires, de la formation générale et du tremplin DEC</i>	Adoption
150.14	Calendrier 2023-2024 (amendé) <i>Présenté par : Sonia Ducharme-Beausoleil</i>	Adoption
150.15	Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	Avis
150.16	Rapport de la direction Présenté par : Caroline Otis, directrice	Présentation
150.17	Autres points	
150.18	Dépôt de documents	
150.18.1	Bilan du plan de travail du conseil d'établissement 2022-2023	
150.18.2	Demandes d'admission automne 2023 (1er, 2e et 3e tours)	
150.18.3	Calendrier des réunions du conseil d'établissement pour l'année 2023-2024	

150.19 Prochaine assemblée : mardi 26 septembre 2023

150.20 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

### **150.3 Adoption du procès-verbal du 16 mai 2023**

Une correction est demandée au point 149.8.2. La première phrase devrait se lire comme suit :

*En ce qui a trait aux demandes d'admission pour l'automne 2023, elle informe les membres que le cégep note une augmentation de 23,6% dans l'ensemble de ses programmes au 1<sup>er</sup> tour en comparaison à 3% dans le réseau collégial.*

#### **CECL230613-02**

*Sur proposition de madame Sonia Théberge, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 149<sup>e</sup> assemblée ordinaire tenue le 16 mai 2023.*

Adoptée à l'unanimité.

### **150.4 Suite du procès-verbal**

Madame Caroline Otis indique aux membres que les différents documents en suivi de la dernière assemblée ont été transmis.

### **150.5 Parole à l'assemblée**

Sans objet.

### **150.6 Budgets de fonctionnement 2023-2024**

*Présenté par : Esther Fournier, directrice, Service des ressources financières et de la Formation continue*

#### **150.6.1 Budget 2023-2024 du collège constituant de L'Assomption**

#### **150.6.2 Budget 2023-2024 du Cégep régional de Lanaudière**

Madame Esther Fournier présente les grandes orientations des budgets de fonctionnement pour 2023-2024. Elle indique que les allocations budgétaires ont été présentées par le ministère le 28 avril 2023. Un travail de recension des besoins a été réalisé auprès de chacun des Collèges constituants et des services du Cégep régional de Lanaudière afin d'établir leur budget.

Madame Fournier indique que l'enveloppe budgétaire du réseau a une légère augmentation de 3,32% par rapport à l'année 2022-2023. Toutefois les investissements en provenance du ministère sont

moindres que les années précédentes. Elle explique le contexte budgétaire ainsi que les éléments qui ont été pris en compte pour l'élaboration du budget 2023-2024.

Le conseil d'établissement doit adopter le budget de fonctionnement 2023-2024 du collège constituant de L'Assomption et donner un avis au conseil d'administration sur le budget de fonctionnement 2023-2024 du Cégep régional de Lanaudière.

Un questionnement est soulevé en rapport à la hausse des dépenses au siège social. Madame Fournier précise que l'augmentation des contrats régionaux ainsi que le transfert de certaines dépenses des collèges vers le siège social expliquent, entre autres, cette hausse.

*Attendu les orientations budgétaires pour l'année 2023-2024;*

*Attendu le dépôt par le ministère de l'Enseignement supérieur des allocations de base le 28 avril 2023;*

*Attendu que l'allocation normalisée tient compte de l'indexation salariale, de la progression dans les échelles de traitement, et des variations des contributions patronales et des indexations des autres coûts;*

*Attendu que le budget de fonctionnement 2023-2024 tient compte du plan des effectifs 2023-2024;*

*Attendu la recommandation du Comité régional de planification et de coordination (CRPC);*

*Attendu la recommandation du comité exécutif;*

*Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

### **CECL230613-03**

*Sur proposition de monsieur Olivier Thibert, dûment appuyée par madame Véronique Assor, il est résolu :*

- *d'adopter le budget de fonctionnement 2023-2024 du collège constituant de L'Assomption.*
- *de donner un avis favorable au conseil d'administration pour l'adoption du budget de fonctionnement 2023-2024 du Cégep régional de Lanaudière.*

Adoptée à l'unanimité.

### **150.7 Politique de gestion des risques**

*Présenté par : Esther Fournier*

Madame Esther Fournier indique que le 16 juin 2016, le conseil d'administration a procédé à l'adoption de la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle. Cette politique permettait de répondre aux obligations de la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle adoptée par le Conseil du trésor et précisant les obligations des organismes publics visés à l'article 4 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Conformément à la Directive, la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle définit les éléments permettant de réaliser un plan de gestion.

Suivant des modifications concernant la composition du comité de gestion des risques ainsi que la nomination d'une nouvelle direction adjointe responsable de l'application des règles contractuelles (RARC), dont le rôle est défini en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics et le Règlement 14 relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction, une mise à jour de la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle a été réalisée.

Quelques coquilles dans le document seront à corriger.

*Attendu l'adoption de la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle le 16 juin 2020 par le conseil d'administration;*

*Attendu la modification de la composition du comité de gestion des risques et la définition du rôle de responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);*

*Attendu les travaux menés afin de procéder à la mise à jour de la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;*

*Attendu la recommandation du Comité régional de planification et de coordination (CRPC);*

*Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

#### **CECL230613-04**

*Sur proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par madame Sonia Thériège, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant la mise à jour de la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle du Cégep régional de Lanaudière.*

Adoptée à l'unanimité.

#### **150.8 Devis d'autoévaluation – deuxième cycle de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité**

*Présenté par : Éric Francoeur, directeur adjoint au développement et aux partenariats interordres*

Monsieur Éric Francoeur souligne les faits saillants du document et explique le processus de cette autoévaluation. Il rappelle que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant créé en 1993 par le Gouvernement du Québec. Sa principale mission est de contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner.

Entre 2015 et 2018, le Cégep régional de Lanaudière a participé à la première opération d'évaluation de ses mécanismes d'assurance qualité, à la demande de la CEEC. Par la suite, cette dernière a formulé certaines recommandations à l'établissement.

En janvier dernier, la CEEC a confirmé au Cégep régional de Lanaudière qu'il devait amorcer la seconde opération d'évaluation. Comme dans le cas de la première opération, il s'agira d'évaluer les quatre composantes suivantes :

- Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études;
- Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages;
- Les mécanismes assurant la qualité de planification stratégique;
- Les mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite.

Le rapport final, qui inclura les rapports des trois collèges constituants et de la direction générale, devra être adopté par le conseil d'administration à son assemblée de novembre 2024 et envoyé à la CEEC d'ici le 30 novembre 2024.

En conformité avec les exigences de la CEEC, l'établissement doit d'abord produire un devis qui guidera sa démarche d'autoévaluation. Ce devis doit préciser notamment les éléments suivants :

- Les principaux enjeux de la démarche d'autoévaluation;
- Les procédures de collectes de données;
- Les processus d'analyse des données;
- Les modes de consultation et les groupes visés;
- La composition des comités et leurs responsabilités;
- Les responsabilités des directions;
- Les étapes d'approbation du rapport;
- L'échéancier de réalisation.

Le présent devis est le résultat d'une concertation entre les responsables de l'opération dans les collèges constituants, à la formation continue et à la direction générale. De plus, celui-ci respecte les exigences de la CEEC, tout en proposant une démarche simple et efficace qui tient compte des particularités de notre établissement.

Des comités locaux seront formés dans chacun des collèges et seront responsables de la démarche d'autoévaluation concernant la qualité de leurs programmes d'études. Finalement, il réfère les membres à l'échéancier de réalisation de ces travaux.

## **150.9 Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française**

*Présenté par : Éric Francoeur*

Monsieur Francoeur présente cette politique. Depuis 2002, la Charte de langue française exige que les établissements collégiaux et universitaires se dotent d'une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. Pour les établissements francophones, la politique doit contenir différents éléments ayant trait à la langue d'enseignement, incluant le matériel didactique, la langue de communication de l'administration, la qualité de la langue française et de sa maîtrise par la population collégiale, la langue du travail et la mise en œuvre et le suivi de la politique.

Or, en mai 2022, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français. Anciennement désignée comme le projet de loi no 96, la sanction de cette Loi, en juin 2022, a entraîné des modifications notamment à la Charte de la langue française et, conséquemment, aux politiques linguistiques des établissements d'enseignement supérieur.

Pour les établissements francophones, les considérations suivantes doivent désormais être intégrées à leur politique, et ce, afin de répondre aux nouvelles exigences de la Loi et de la Charte :

- La qualité et la maîtrise du français par la population étudiante, notamment par l'enseignement de la terminologie française appropriée aux matières enseignées dans l'établissement;
- Les modalités de traitement des plaintes formulées au regard de l'application de leur politique;
- Les fonctions de la personne responsable de l'application de la politique;
- Les modalités de consultation et de la participation de la population étudiante ainsi que des membres du personnel se déroulant dans le cadre des mécanismes établis pour les associer à l'élaboration de la politique;
- Les conditions et les circonstances dans lesquelles une langue autre que le français peut être employée.

En outre, la révision de la politique et la reddition de comptes sont maintenant soumises aux règles suivantes :

- La politique-cadre de chaque établissement et ses modifications doivent être transmises au ministère de l'Enseignement supérieur qui assurera la transmission au ministère de la Langue française;
- La politique doit être révisée tous les dix ans;
- Un rapport d'application de la politique doit être transmis tous les trois ans au ministère de la Langue française;
- Des mécanismes de consultation et de participation des personnes étudiantes et des membres du personnel doivent être mis en place.

Dans le but de se conformer aux nouvelles dispositions de la Charte de la langue française, les établissements doivent réviser leur politique d'ici juin 2023.

Soucieux de respecter les nouvelles exigences imposées par la Loi ainsi que l'échéancier, le Cégep régional de Lanaudière a procédé à la révision de sa Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. Il a intégré les nouveaux éléments exigés, tout en s'assurant de la cohérence d'ensemble de sa politique.

Il est important de préciser que cette révision ne donnait pas lieu à d'autres modifications que celles demandées par le Gouvernement du Québec. Dans l'éventualité où d'autres modifications étaient nécessaires à la politique régionale ou aux politiques des collèges constituants dans les prochaines années, un chantier pourra être mis en œuvre au plan de travail.

Le conseil d'établissement du collège constituant de L'Assomption doit donner un avis au conseil d'administration concernant les modifications demandées par le Gouvernement du Québec à la Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française du Cégep régional de Lanaudière adoptée en 2006.

On soulève que certaines tendances à l'égard de la nouvelle orthographe du français, par exemple, l'écriture épïcène, auraient pu être traitées dans la politique, car nous avons besoin de balises à cet égard. Monsieur Francoeur précise qu'en raison de l'échéance, les travaux ont consisté à intégrer que les nouveaux éléments exigés et qu'il n'est pas exclu qu'un chantier soit mené dans le futur.

Madame Élane-Marie Rouleau indique que le Comité de valorisation et d'amélioration de la langue du Cégep à L'Assomption a répertorié les différents guides à ce propos et ceux-ci pourraient être rendus disponibles pour une prochaine révision.

***Attendu** l'adoption de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;*

***Attendu** la révision de la Charte de la langue française;*

***Attendu** les modifications demandées aux politiques linguistiques des établissements d'enseignement supérieur;*

***Attendu** l'obligation du Cégep régional de Lanaudière de réviser sa Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française, et ce, à la lumière des modifications demandées;*

***Attendu** la recommandation du Comité régional de planification et de coordination (CRPC);*

***Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 23 mai 2023;*

***Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

#### **CECL230613-05**

*Sur proposition de monsieur Éric Préville, dûment appuyé par madame Geneviève Laporte, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant les modifications proposées à la Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française du Cégep régional de Lanaudière.*

Adoptée à l'unanimité.

#### **150.10 Bilan d'implantation du programme Techniques de services financiers et d'assurances**

*Présenté par : Pascale Dupaul, directrice adjointe, Service des programmes et du développement pédagogique*

Le programme Techniques de services financiers et d'assurances (410.F0) a été implanté au Cégep de Lanaudière à L'Assomption à la session d'automne 2019. Celui-ci est une actualisation du programme Conseil en assurances et en services financiers (410.C0), implanté en 2011. Depuis 2019, le programme est offert en formule Alternance travail-études (ATE) et, depuis 2020, en formule intensive.

Une cohorte d'étudiants a complété le programme actualisé en mai 2022. L'évaluation du programme et la rédaction d'un bilan, au terme d'un cycle d'implantation, visent à déterminer si la mise en œuvre

des objectifs et standards du devis ministériel et des intentions éducatives locales du programme s'est effectuée de façon appropriée et conséquente aux résultats attendus.

Le bilan présente et analyse les données recueillies lors d'une consultation auprès des enseignants, des étudiants et des diplômés. Il fait état de la pertinence, de la cohérence et de l'efficacité du programme, des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, ainsi que des ressources humaines, matérielles et financières. Il expose et analyse les données sur la réussite, la persévérance et la diplomation.

Le bilan démontre un portrait positif de l'implantation du programme et de sa mise en œuvre depuis 2019. Les données montrent que le programme, dans sa version actuelle, est de qualité. Le principal enjeu soulevé par l'analyse concerne le nombre d'inscriptions, qui forme de petites cohortes.

Madame Caroline Otis informe les membres qu'elle a participé à l'assemblée générale de la Coalition pour une relève en assurance de dommages afin de discuter de ce programme. La coalition a fait savoir qu'elle souhaite travailler de concert avec le cégep et qu'elle dispose d'une enveloppe budgétaire pour effectuer la promotion du programme. D'autres rencontres sont prévues d'ici peu avec le Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec. Madame Otis indique que des actions seront effectuées afin d'espérer la reprise du programme à l'automne 2024.

***Attendu** que la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) prévoit que le Cégep de Lanaudière à L'Assomption a la responsabilité d'évaluer la qualité et la mise en œuvre de ses programmes d'études;*

***Attendu** que l'article 20 du Cadre de référence pour la gestion des programmes d'études prévoit le dépôt d'un bilan d'implantation à la suite de la diplomation de la première cohorte d'un nouveau programme ou d'un programme actualisé;*

***Attendu** que le bilan d'implantation analyse différentes facettes du programme, dont la cohérence du programme, la réussite et l'adéquation des ressources humaines, financières et matérielles;*

***Attendu** l'avis favorable du comité de programme du 11 mai 2023;*

***Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 23 mai 2023;*

***Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

#### **CECL230613-06**

*Sur proposition de monsieur Olivier Thibert, dûment appuyée par madame Véronique Assor, il est résolu d'adopter le bilan d'implantation du programme Techniques de services financiers et d'assurances.*

Adoptée à l'unanimité.

### **150.11 Grilles révisées de Sciences de la nature**

Présenté par : Pascale Dupaul

Le programme Sciences de la nature a été implanté au Cégep de Lanaudière à L'Assomption en 1998. Le ministère de l'Enseignement supérieur ayant déposé un nouveau devis en 2021, le département a entrepris une actualisation du programme.

Dans ce nouveau devis, les buts du programme d'études pour la formation spécifique sont définis de la façon suivante :

- Exploiter les savoirs disciplinaires permettant la consolidation et l'enrichissement d'une culture scientifique de base;
- Traiter de situations complexes dans une perspective d'interdisciplinarité;
- Apprécier les liens unissant les sciences, les technologies et la société;
- Faire preuve de sens critique et de rigueur intellectuelle;
- Utiliser les technologies numériques dans un contexte scientifique;
- Développer un esprit de collaboration et communiquer.

Le département et le comité de programme Sciences de la nature ainsi que les enseignants des disciplines contributives et de la formation générale ont travaillé à l'élaboration de grilles. Les profils élaborés tiennent compte des besoins des étudiants ainsi que des préalables universitaires.

*Attendu l'avis favorable du comité de programme Sciences de la nature;*

*Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption;*

*Attendu l'avis favorable de la commission des études du 23 mai 2023;*

### **CECL230613-07**

*Sur proposition de madame Élane-Marie Rouleau, dûment appuyée par madame Sonia Thériège, il est résolu d'adopter les grilles révisées du programme Sciences de la nature.*

Adoptée à l'unanimité.

### **150.12 Cahier de programme de Sciences de la nature**

Présenté par : Pascale Dupaul

Le programme Sciences de la nature a été implanté au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (CRLA) en 1998. Le ministère de l'Enseignement supérieur ayant déposé un nouveau devis en 2021, le département a entrepris une actualisation du programme.

Dans ce nouveau devis, les buts du programme d'études pour la formation spécifique sont définis de la façon suivante :

- Exploiter les savoirs disciplinaires permettant la consolidation et l'enrichissement d'une culture scientifique de base;
- Traiter de situations complexes dans une perspective d'interdisciplinarité;

- Apprécier les liens unissant les sciences, les technologies et la société;
- Faire preuve de sens critique et de rigueur intellectuelle;
- Utiliser les technologies numériques dans un contexte scientifique;
- Développer un esprit de collaboration et communiquer.

Le cahier de programme Sciences de la nature a été rédigé par le comité de programme de manière à regrouper les informations relatives au profil de sortie attendu, à la répartition des compétences, à la séquence des cours, aux descriptifs des cours et à leur pondération, de même qu'à l'épreuve synthèse de programme. Il se veut un outil d'informations et de suivi de l'offre de formation, tant pour le personnel que pour les étudiants.

Le cahier de programme est conforme au devis ministériel et à la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). Il témoigne de la version locale du programme d'études. On indique qu'il serait intéressant d'inclure la Formation générale dans le logigramme du programme.

*Attendu que le Cahier de programme Sciences de la nature est conforme au devis du ministère de l'Enseignement supérieur;*

*Attendu que le Cahier de programme est conforme à la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Cégep à L'Assomption;*

*Attendu l'avis favorable du comité de programme de Sciences de la nature lors de la réunion du 11 mai 2023;*

*Attendu l'avis favorable de la commission des études du 23 mai;*

*Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

### **CECL230613-08**

*Sur proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par madame Valérie Leblanc, il est résolu d'adopter le Cahier de programme Sciences de la nature.*

Adoptée à l'unanimité.

### **150.13 Cadre général pour l'élaboration du calendrier scolaire (amendé)**

*Présenté par : Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice adjointe, Service de l'organisation et du cheminement scolaires, de la formation générale et du tremplin DEC*

Madame Sonia Ducharme-Beausoleil présente ce dossier. Selon le Règlement no 1, à la suite de l'avis de la commission des études, le conseil d'établissement adopte le Cadre général pour l'élaboration du calendrier scolaire qui balise sa conception.

À la suite de l'adoption du cadre général pour l'élaboration du calendrier scolaire révisé en 2022, les enseignants du Cégep de Lanaudière à L'Assomption ont demandé de retirer l'inscription de la

période de disponibilité du personnel enseignant au calendrier scolaire. L'article 2.19 du cadre doit donc être retiré en ce sens.

Aussi, afin de répondre aux exigences dans le cas de mesures exceptionnelles, une journée de réserve supplémentaire par session a été ajoutée.

Ce document a été présenté à la commission des études du 23 mai dernier et a reçu un avis favorable.

***Attendu** la présentation de Madame Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice adjointe du service de l'organisation et du cheminement scolaires, de la formation générale et du Tremplin DEC ;*

***Attendu** que le Cadre général pour l'élaboration du calendrier scolaire amendé a reçu un avis favorable à la commission des études le 23 mai 2023;*

***Attendu** que les membres du comité des relations de travail (CRT) du personnel enseignant ont donné un avis favorable au Cadre général pour l'élaboration du calendrier scolaire amendé;*

***Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

#### **CECL230613-09**

*Sur proposition de monsieur Éric Prévile dûment appuyée par madame Sonia Théberge, il est résolu d'adopter le Cadre général pour l'élaboration du calendrier scolaire amendé.*

Adoptée à l'unanimité.

#### **150.14 Calendrier 2023-2024 (amendé)**

*Présenté par : Sonia Ducharme-Beausoleil*

Selon le Règlement no 1, à la suite de l'avis de la commission des études, le conseil d'établissement adopte le calendrier scolaire du collège constituant de L'Assomption.

À la suite des modifications apportées au Cadre général pour l'élaboration du calendrier scolaire concernant le retrait de l'information relative à la période de disponibilité du personnel enseignant et l'ajout d'une journée de réserve supplémentaire par session, le calendrier scolaire a été amendé en ce sens.

Ce document a été présenté à la commission des études du 23 mai dernier.

***Attendu** la présentation de madame Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice adjointe du service de l'organisation et du cheminement scolaires, de la formation générale et du Tremplin DEC ;*

***Attendu** que les membres du comité des relations de travail (CRT) du personnel enseignant ont donné un avis favorable du Calendrier scolaire amendé;*

***Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 23 mai 2023;*

*Attendu* la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

**CECL230613-10**

*Sur proposition de monsieur Stéphane Jean-Bart, dûment appuyée par monsieur Olivier Thibert, il est résolu d'adopter l'amendement du calendrier scolaire 2023-2024.*

Adoptée à l'unanimité.

**150.15 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption**

*Attendu* les dispositions de l'article 13 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui indique que la direction des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) ainsi que du diplôme d'études collégiales sans mention et soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une adoption par le conseil d'administration ;

*Attendu* les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

*Attendu* la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

**CECL230613-11**

*Sur proposition de madame Véronique Assor, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministère de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant : **CA2023051101**.*

Adoptée à l'unanimité.

*Attendu* les dispositions de l'article 14 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui indique que le Service de la formation continue recommande les étudiants admissibles à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) et soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une adoption par le conseil d'administration ;

*Attendu* les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

*Attendu* la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

**CECL230613-12**

*Sur proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par monsieur Stéphane Jean-Bart, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales (AEC) aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.*

Adoptée à l'unanimité.

**150.16 Rapport de la direction**

Madame Otis indique que ce rapport sera transmis aux membres. Elle mentionne que le Cégep a tenu deux Cérémonies des finissants, les 1er et 2 juin derniers. Plus de 260 futurs diplômés étaient présents ainsi que 600 invités.

En terminant, elle souligne que la dernière année a été très agréable dans toutes les instances que ce soit au comité de relation de travail, à la commission des études et au conseil d'établissement et elle se dit satisfaite de constater que le climat de travail est rétabli.

**150.17 Autre point**

Sans objet.

**150.18 Dépôt de document**

**150.18.1 Bilan du plan de travail du conseil d'établissement 2022-2023**

**150.18.2 Demandes d'admission automne 2023 (1er, 2e et 3e tours)**

**150.18.3 Calendrier des réunions du conseil d'établissement pour l'année 2023-2024**

Ces documents ont été transmis aux membres avec la convocation.

**150.19 Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée ordinaire est prévue le mardi 26 septembre 2023 à 18h.

Monsieur Stéphane Mercier profite de l'occasion pour remercier madame Élane-Marie Rouleau pour son implication et sa participation aux assemblées du conseil d'établissement.

Il indique également qu'un sondage sera transmis à tous d'ici peu afin d'améliorer nos pratiques dans cette instance. Un suivi des résultats sera fait à l'automne prochain.

**150.20 Levée de l'assemblée**

**CECL230613-13**

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 10.

---

Stéphane Mercier  
Président du conseil d'établissement  
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

---

Caroline Otis  
Directrice  
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

/cg